

Publié le 26/06/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVEISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-53

COMMUNE DE LA RAVOIRE – RD 1006

AUTORISATION EPFL POUR VENTE DE LA MAISON ZEBBAR

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement des parcs d'activités économiques et notamment pour les études de requalification des zones existantes.

Le périmètre le long de la RD 1006 a été identifié comme stratégique et Chambéry-Grand Lac économie, en partenariat avec la commune de La Ravoire et Grand Chambéry, a décidé, en 2022, de lancer une étude de requalification.

A ce titre, l'EPFL maîtrise d'ores et déjà pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie, plusieurs tènements situés le long de la RD 1006, et notamment :

- La maison Zebbar cadastrée section D n°310, dont le portage a été acté par délibération n°C20-27 en date du 6 mars 2020 ;
- Le tènement ONF cadastré section E n° 6, 214 et 216, dont le portage a été acté par délibération n°C21-41 en date du 26 mai 2021 ;
- La maison Dacquin cadastrée section C n°368 et 370, dont le portage a été acté par délibération n°C21-46 en date du 16 juin 2021.

La convention de portage n°19-463 portant sur ces tènements, se termine le 23 janvier 2026.

Monsieur et Madame ISTREFI, actuellement locataires d'un T4 avec garages dans la maison ONF, ont fait une offre d'achat pour la maison Zebbar.

Du fait de l'aménagement à venir par le propriétaire du terrain voisin, aucun projet d'aménagement n'est possible sur ce tènement, et il est proposé d'autoriser la cession par l'EPFL de la Savoie à Monsieur et Madame ISTREFI, de la maison Zebbar au prix proposé de 310 000 €, ce qui avec les loyers perçus couvrent les coûts d'acquisition et de gestion.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération du Conseil syndical n°C20-27 en date du 6 mars 2020 sollicitant l'EPFL afin d'acquérir la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section D numéro 310 sur la commune de La Ravoire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'EPFL de la Savoie à céder la maison d'habitation située le long de la RD 1006 sur la commune de La Ravoire, et cadastrée section D n°310 à, Monsieur et Madame ISTREFI, au prix de 310 000 €.

Article 2 : Préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente